

### Présélection des chargés d'enseignement ENFiP

#### CAPN n°3 et 4 du 1<sup>er</sup> février 2012

*Cette CAP nationale, présidée par le responsable de RH 2 C, en présence du Directeur de la Formation Initiale (DFI) et du Directeur de la Formation Continue (DFC), s'est ouverte par la lecture des déclarations liminaires des représentants des personnels.*

En réponse aux questions posées dans les déclarations liminaires, le président a répondu que plusieurs réunions sur le sujet ENFiP étaient déjà programmées :

- La RTA (Réunion Technique d'Approfondissement) du 7 mars traitera du Dialogue social à l'ENFiP et de l'accueil des stagiaires dans les différentes écoles.
- Celle du 3 mai 2012 sera l'occasion de parler du bilan des recrutements croisés.

Quant à l'organisation des CAP liées aux présélections et sélections de chargés d'enseignement, elle sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine RTA dont la date reste à définir. De plus, l'administration fera le point sur ce qui est d'ores et déjà acté et ce qui reste en discussion.

Dans son projet initial, diffusé sur ULYSSE, l'administration avait retenu 36 inspecteurs et 2 Inspecteurs Principaux et aucun Inspecteur Divisionnaire (IDIV).

#### **Un recrutement illisible pour les candidats**

**130 candidats** avaient répondu à l'appel à candidature du 16 novembre 2011.

Pour **F.O.-DGFIP**, le recrutement présenté était bien en deçà des besoins réels, notamment avec la mise en œuvre, à compter de septembre 2012, des nouvelles scolarités fusionnées. L'administration avait fait le choix de ne composer aucun vivier.

L'administration a appliqué une politique de recrutement croisé. Par exemple : sur l'établissement de LYON (ex-filière GP), elle n'a recruté que des candidats filière fiscale ; ce choix a donc écarté d'emblée de très bonnes candidatures issues de la filière Gestion Publique ! Ce dispositif a été retenu pour 4 des 5 établissements de formation initiale. Pour **F.O.-DGFIP**, ce dispositif n'était pas annoncé dans la présentation de l'appel à candidatures générant ainsi de faux espoirs pour les candidats.

Quant au délai de mutabilité retenu, il était bien fixé au 1<sup>er</sup> juin 2012 pour cette CAP de présélection. Certains candidats mutables au 1<sup>er</sup> septembre 2012 avaient donc postulé et malgré la qualité de leur dossier, leur demande n'a pu être examinée.

**F.O.-DGFIP** a précisé que le volume de candidats appelés était trop faible et l'administration a convenu qu'après le stage GRH 10 (libellé du stage), une fois les besoins clairement définis établissement par établissement (résultats d'admission du concours d'inspecteurs principaux, mutation...), un appel à candidature complémentaire pourrait être envisagé lors de la CAP de sélection en date du 24 avril 2012.

Dans la perspective d'un nouvel appel, les candidats mutables au 1<sup>er</sup> septembre devraient pouvoir postuler.

### **Une politique de recrutement qui manque d'ambition**

À l'issue des débats, l'administration a accepté d'abonder la présélection initiale de 8 inspecteurs en plus de ceux précédemment présélectionnés. Un candidat s'est désisté avant les débats en CAP Nationale.

Au total, 45 candidats partiront pour le Stage GRH 10 à Nevers du 20 février au 2 mars 2012 pour la 1<sup>ère</sup> partie, puis du 5 au 30 mars 2012 au sein de l'établissement pour lequel ils ont été sélectionnés pour une mise en situation en qualité d'enseignant.

À la fin de la période, les candidats seront évalués par la direction de l'Établissement.

La CAP de sélection se déroulera le 24 avril 2012 et examinera toutes les candidatures : les entrées GRH 10, le vivier et les anciens enseignants souhaitant revenir au sein des établissements de l'ENFiP.

La CAP a voté de façon globale sur la présélection revue et corrigée suite aux débats intervenus établissement par établissement.

**F.O.-DGFIP** s'est abstenu, soulignant une nouvelle fois le manque d'ambition du recrutement tel qu'il était présenté par l'Administration, et ne souhaitant pas émettre un vote « contre » après l'ajout de 8 candidats supplémentaires.

Cette CAP convoquée à 9 h 30 s'est terminée à 20 h 30.

#### **Les élus F.O.-DGFIP**

Jean-François PAS – Sylvain HURET – Jean-Pierre SALVADOR – Philippe VANDROT  
Isabelle DUFAU - Yves LE VAILLANT

- - - -

### ***Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP CAP nationale n°3 et 4 du 1<sup>er</sup> février 2012***

#### **Présélection de chargés d'enseignement à l'ENFiP**

Monsieur le président,

Cette CAP nationale se déroule à la veille d'un mouvement de grève des personnels de la DGFIP à l'appel de la quasi totalité des organisations syndicales qui y sont représentées.

Ce mouvement s'inscrit dans un contexte de régression sociale. FO dans toutes ses instances réclame l'abandon de toutes les mesures d'austérité et s'oppose à la dictature de la dette.

Pour **F.O.-DGFIP**, ce n'est pas aux seuls salariés de financer les déficits.

Au niveau de la Fonction Publique, la RGPP attaque les principes républicains et les droits sociaux. **F.O.-DGFIP** revendique un nombre de recrutements en adéquation avec les missions réellement dévolues aux agents et des conditions de travail satisfaisantes.

La rigueur, la RGPP, les suppressions d'emplois frappent particulièrement les personnels. Les services de la DGFIP se trouvent en première ligne. Les **2 441** suppressions d'emplois annoncées et la réduction du budget de fonctionnement vont encore aggraver la situation plus que tendue des conditions de travail.

Les services de la DGFIP ont déjà atteint depuis bien longtemps le point de rupture, rendant impossible l'exercice normal des missions. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** appelle tous les agents des Finances Publiques à faire grève le 2 février 2012 pour :

- stopper immédiatement les suppressions d'emplois ;
- renforcer toutes les missions de la DGFIP ;

- améliorer rapidement et concrètement les conditions de travail ;
- revaloriser les rémunérations.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPN et plus particulièrement les modalités de sélection, nous déplorons qu'aucune discussion avec les organisations syndicales ne se soit déroulée ni en groupe de travail ni en réunion technique d'approfondissement.

Si les agents de la filière fiscale connaissaient le mode de sélection des enseignants dans les établissements de formation, il n'en va pas de même pour les personnels de la gestion publique. Nous sommes mis aujourd'hui devant le fait accompli puisque la circulaire a été publiée dans le réseau sans que les organisations syndicales aient été consultées, en tout cas pas **F.O.-DGFIP**. Nous souhaitons que, pour les prochaines sélections, des discussions puissent s'ouvrir avec les représentants des personnels.

En effet, les pratiques étant différentes dans chacune des filières, certaines questions se posent :

- doit-on sélectionner uniquement des praticiens ayant déjà exercé dans le réseau ?
- les modalités du « ressourcement » doivent être précisées.

- le recrutement doit-il s'opérer uniquement sur les catégories A et A + ?

En ce qui concerne le projet de présélection que vous nous présentez, le nombre d'agents retenus ne nous semble pas être à la hauteur ni des besoins de formation ni des ambitions que vous affichez lors de la fusion. Alors que **130** cadres se sont portés candidats, seuls **37** ont été présélectionnés. Pour **F.O.-DGFIP** c'est l'occasion de constituer un vivier suffisamment dimensionné pour répondre à ces besoins.

Ces besoins n'ont pas été suffisamment précisés en ce qui concerne le fléchage de la filière. Ainsi, des collègues se sont portés candidats alors qu'en réalité ils n'avaient aucune chance d'être sélectionnés, faisant ainsi naître de faux espoirs. Le seul but recherché n'était-il pas uniquement l'affichage d'un nombre conséquent de candidats ?

Afin d'assurer toute la transparence nécessaire pour éclairer les candidats à la présélection il aurait été souhaitable que l'existence d'un vivier préexistant ait été portée à leur connaissance.

**F.O.-DGFIP** a toujours été attaché à un haut niveau de formation et de qualification des personnels, garants d'un bon exercice des missions et d'un service public républicain de qualité.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

➔ **66 %** de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP